

Axe 3 : SANTÉ ENVIRONNEMENT

Construire avec les citoyens, les professionnels et les élus une démarche écoresponsable collective

Contexte :

Définition de la Santé Environnementale : (OMS – Conférence d'Helsinki – 1994)

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Définition d'un polluant : Un altéragène biologique, physique ou chimique, qui au-delà d'un certain seuil, et parfois dans certaines conditions (potentialisation), développe des impacts négatifs sur tout ou partie d'un écosystème ou de l'environnement en général. Ceci revient à définir, le polluant comme un contaminant d'un ou plusieurs compartiments des écosystèmes (air, eau, sol) et/ou d'un organisme (qui peut être l'être humain) ou ayant une incidence sur l'écosystème, au-delà d'un *seuil* ou *norme*.

Le diagnostic de l'Observatoire Régional de Santé (ORS)

Actualisé en novembre 2018, l'analyse du territoire ne permet pas d'avoir de données probantes compte tenu de la récente prise de conscience autour de cette thématique, cependant les marqueurs environnementaux les plus marquants sont :

- **L'absence de sol pollué, 2 installations Seveso** dont une Seuil Haut (à Mansle) et une Seuil Bas (à Ranville-Breuillaud).
- **Une implantation massive de l'ambrosie** - Si le département de la Charente est très concerné par la présence de l'ambrosie (la plante a été signalée dans plus de 50 communes), plusieurs zones ont été repérées sur le Pays du Ruffécois (communes de Nanteuil-en-Vallée, Verteuil-sur-Charente au nord-est, Paizay-Naudouin-Embourie au nord-ouest, la-Forêt-de-Tessé au nord, Brettes au nord-ouest et Saint-Ciers-sur-Bonnieure au sud-est).
- **Trois sources de bruit majeures liées à des infrastructures de transport terrestre sont répertoriées sur les communes situées sur un axe central nord-sud du territoire** - La Ligne à grande vitesse qui est classée selon l'endroit en catégorie 1 (impact du bruit jusqu'à 300 m de chaque côté de l'infrastructure) ou 2 (impact du bruit jusqu'à 250 m de chaque côté de l'infrastructure), la ligne de train classée en catégorie 2 et la route nationale (RN10) classée en catégorie 1
- **Une typologie environnementale des bassins de vie de Nouvelle-Aquitaine** - Dans une large partie nord, d'est à ouest, les bassins de vie sont majoritairement ruraux et présentent des caractéristiques typiques du milieu rural avec un habitat plus dégradé et une moins bonne qualité bactériologique de l'eau, souvent liée à l'existence d'un grand nombre de petites unités de distribution. *A contrario*, ces territoires sont plutôt favorisés vis-à-vis de la qualité de l'air et des sols. Il s'agit du type 1, dit territoires « ruraux classiques ». Dans une partie

sud, et à l'extrême nord, le Pays du Ruffécois se caractérise à la fois par des bassins de vie urbains et des bassins de vie ruraux ou de transition entre l'espace urbain et l'espace rural. Traversés par de grands axes routiers, les indicateurs mettent en évidence une moins bonne qualité de l'air. Il s'agit du type 2, dit territoires « composites »,

Contrat Local de Santé 2015-2018

Thème émergent sur le CLS à partir de 2017, un temps de coordination a été consacré à la formation des professionnels de la petite enfance et la constitution d'un réseau SE au niveau local et au niveau départemental ainsi qu'un temps de concertation autour de la lutte contre la prolifération de l'ambrosie.

En 2019

Il en ressort une sensibilisation des différents acteurs de la petite enfance en lien avec le Centre de Périnatalité de Proximité (CPP), sages-femmes libérales sur les questions de santé environnementale autour d'une maquette mobile de la chambre pédagogique du Centre Hospitalier d'Angoulême. Ainsi que des animations auprès des écoles et des formations des agents communaux sur l'ambrosie.

L'ambrosie à feuille d'armoïse en pays ruffécois

Présente depuis plusieurs décennies sur notre territoire, l'ambrosie est une espèce végétale considérée comme invasive. Cette plante exotique colonise peu à peu le territoire de la région Nouvelle Aquitaine (présence avérée en Charente, Dordogne, Gironde et Deux-Sèvres) et son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes : rhinite (dans 90 % des cas), conjonctivite (75 %), Trachéite (50 %), asthme (50 %), et urticaire (10 %). L'association de 2 ou 3 symptômes chez la même personne est le plus souvent notée. Cette plante a aussi une incidence sur la production agricole et sur la biodiversité. Il y a une dizaine d'années, les élus du Pays Ruffécois se sont préoccupés de la question naissante de l'ambrosie sur leur territoire. Avec la FREDON, plusieurs actions ont été menées afin de sensibiliser les élus et le grand public sur les nuisances engendrées par le développement de cette plante (affichettes distribuées en mairie, réunions avec les acteurs du territoire, relevés polliniques avec ATMO, etc.). Son développement actuel à inciter les autorités nationale et locale à renforcer les actions en vue de limiter sa prolifération. Elle est aujourd'hui considérée comme une « espèce végétale nuisible à la santé humaine » (article 57 titre III livre III) dans la loi de Santé de 2016 et fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant sur la destruction obligatoire en Charente

Le Plan Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine (PRSE NA) :

L'état des lieux santé environnement réalisé en 2016 à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine confirme que cette région n'échappe pas aux inégalités sociales et territoriales de santé. Mesurés au travers d'indicateurs de santé publique (espérance de vie...), les écarts observés traduisent une répartition socialement stratifiée de la population et soulèvent la question du lien et/ou du cumul entre inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé. Cette préoccupation a été intégrée de façon transversale dans les différents objectifs stratégiques (5) du PRSE, dont :

L'objectif stratégique 1 - Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent :

- Fiche action 1 : Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les pesticides et à leur diffusion

- Fiche action 2 : Mettre en place une stratégie de réduction des expositions aux pesticides
- Fiche action 3 : Améliorer et intensifier l'information sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre
- Fiche action 4 : Intensifier l'information sur les risques allergiques liés aux pollens
- Fiche action 5 : Promouvoir et accompagner le dispositif national mis en place pour limiter l'extension de l'ambrosie
- Fiche action 6 : Faire progresser les connaissances sur les risques émergents : perturbateurs endocriniens et nanomatériaux
- Fiche action 7 : Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques en matière de réduction des expositions aux ondes électromagnétiques

L'objectif stratégique 2 - Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires

- Fiche action 8 : Renforcer la prise en compte des composantes santé environnement dans les décisions publiques
- Fiche action 9 : Caractériser les inégalités environnementales de santé
- Fiche action 10 : Agir avec une approche globale et intégrée pour l'amélioration de l'air intérieur dans l'habitat

L'objectif stratégique 4 - Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

- Fiche action 14 : Former et outiller les professionnels de la périnatalité
- Fiche action 15 : Sensibiliser les élus et les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants
- Fiche action 16 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes de façon coordonnée et harmonisée en Nouvelle-Aquitaine

La mobilité, une composante des territoires ruraux

Le PETR du Pays ruffécois s'est doté en 2019 d'un *Plan de Mobilité Rurale (PMRu)*. Document stratégique, le PMRu a pour objet d'améliorer la mise en œuvre du droit au transport dans les territoires à faible densité démographique. Il permet une approche intégrée de la mobilité adaptée aux zones peu denses. Le plan prend en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux spécifiques à ces territoires. Les leviers d'actions identifiés sont les suivants :

- Levier 1 : la gouvernance et compétence des mobilités – « permettre l'action sur les mobilités au plus proche des besoins et du territoire »
- Levier 2 : Communication, accompagnement et sensibilisation – « informer, éduquer, aider, accompagner les habitants dans leur démarche de mobilité, faire connaître l'existant en matière d'offre de service et de transports... »
- Levier 3 : Transports collectifs et intermodalité – « améliorer la desserte du territoire, par un maillage révisé, des horaires adaptés, des services ouverts (bus scolaires déspecialisés), des services interconnectés (TER et bus), des modes reliés (bus et vélo, TER et vélo... »
- Levier 4 : Favoriser les nouvelles mobilités pour tous – « créer un bouquet de solutions alternatives par un écosystème de partage et de solidarité »
- Levier 5 : Favoriser les modes actifs de déplacement en proximité ou en rabattement – « favoriser et encourager les modes de déplacements doux ou actifs sur les courtes distances (jusqu'à 5 kilomètres) favorables à la santé »

- Levier 6 : Accès aux services et itinérance – « maintenir l’attractivité du territoire et participer au maintien des habitants dans leur lieu de vie (contribuer à la mobilité inversée) »

L'Évaluation d'Impact en Santé (EIS)

Afin d’avoir un regard sur les questions de santé, le PETR a réalisé une Évaluation d’Impact en Santé (EIS) sur le plan d’action du PMRu. Cette EIS met en relation la littérature grise (dite d’usage) et la littérature scientifique dans le but de permettre aux élus de prendre en compte les impacts sur la santé dans le choix des actions à mener.

Les fiches projet :

Fiche projet N°5	Qualité de l’air intérieur
Publics	<i>Les professionnels de santé des MSP, les professionnels de la petite enfance, les acteurs du territoire, les habitants, l’hôpital de proximité de Ruffec</i>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une stratégie avec les communautés de communes sur la prise en compte de la santé environnementale - Permettre aux habitants de s’approprier la Santé environnementale - Donner les moyens aux habitants d’agir sur leur quotidien en tenant compte de la santé environnementale
Actions	<p>1. Organiser des temps de sensibilisation auprès des élus <i>Référent : ARS DD16 et coordination du CLS</i> <i>Échéance : durée du CLS</i></p>
	<p>2. Sensibiliser le grand public sur la qualité de l’air et les enfants dans les écoles <i>Référent : le coordonnateur CLS et les acteurs SE de la Charente</i> <i>Échéance : durée du CLS</i></p>
	<p>3. Développer le réseau territorial autour de la santé environnementale et la périnatalité <i>Référent : ARS DD16, CPP, Coordonnateur CLS</i> <i>Échéance : durée du CLS</i></p>
Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques : PS, acteurs en santé environnementale, coordination du CLS - Humains : partenaires du CLS du Pays Ruffécois - Financiers : ARS, AAP, Région ADEME, CDC, TePos
Partenaires	Sage-femme, CDC, CD16, MDS, professionnels de la petite enfance, groupe départemental Santé Environnement
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnel formé sur la SE - Présence de Référent SE dans les CDC - Nombre de réunion d’information sur la SE auprès des publics
Axe d’amélioration	

--	--

Fiche projet N°6	Qualité de l'air extérieur
Publics	Les professionnels de santé des MSP, les élus, les agents communaux, les associations locales, les acteurs du territoire, les habitants, les écoles, ...
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier la présence d'ambroisie sur le Ruffécois - Réduire les tensions entre riverains et agriculteurs - Former des personnes ressources « sentinelles » dans les associations locales - Former les communes sur la lutte contre l'ambroisie - Informer la population sur les risques émergents - Former des « habitants ressources »
Actions	<p>1. Organiser sur le ruffécois la lutte contre les espèces nuisibles notamment l'ambroisie à feuille d'armoise <i>Référent : ARS, PETR du Pays Ruffécois (Environnement et CLS), FREDON</i> <i>Échéance : durée du CLS</i></p> <p>2. Animer un groupe d'échange sur les pratiques agricoles dans le cadre de la charte de bon voisinage <i>Référent : Chambre d'agriculture</i> <i>Échéance : ?</i></p>
Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques : PS, acteurs en santé environnementale, coordination du CLS - Humains : partenaires du CLS du Pays Ruffécois (dont Roc fleuri) - Financiers : ARS, AAP, Région, ADEME, CDC, TePos, LEADER
Partenaires	Les agriculteurs, les élus, les habitants, les CDC, les professionnels de l'agriculture, la DDT, les associations environnementales
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes formées sur l'ambroisie - Nombre d'associations informées sur les risques émergents - Nombre de signataires de la charte de bon voisinage
Axe d'amélioration	